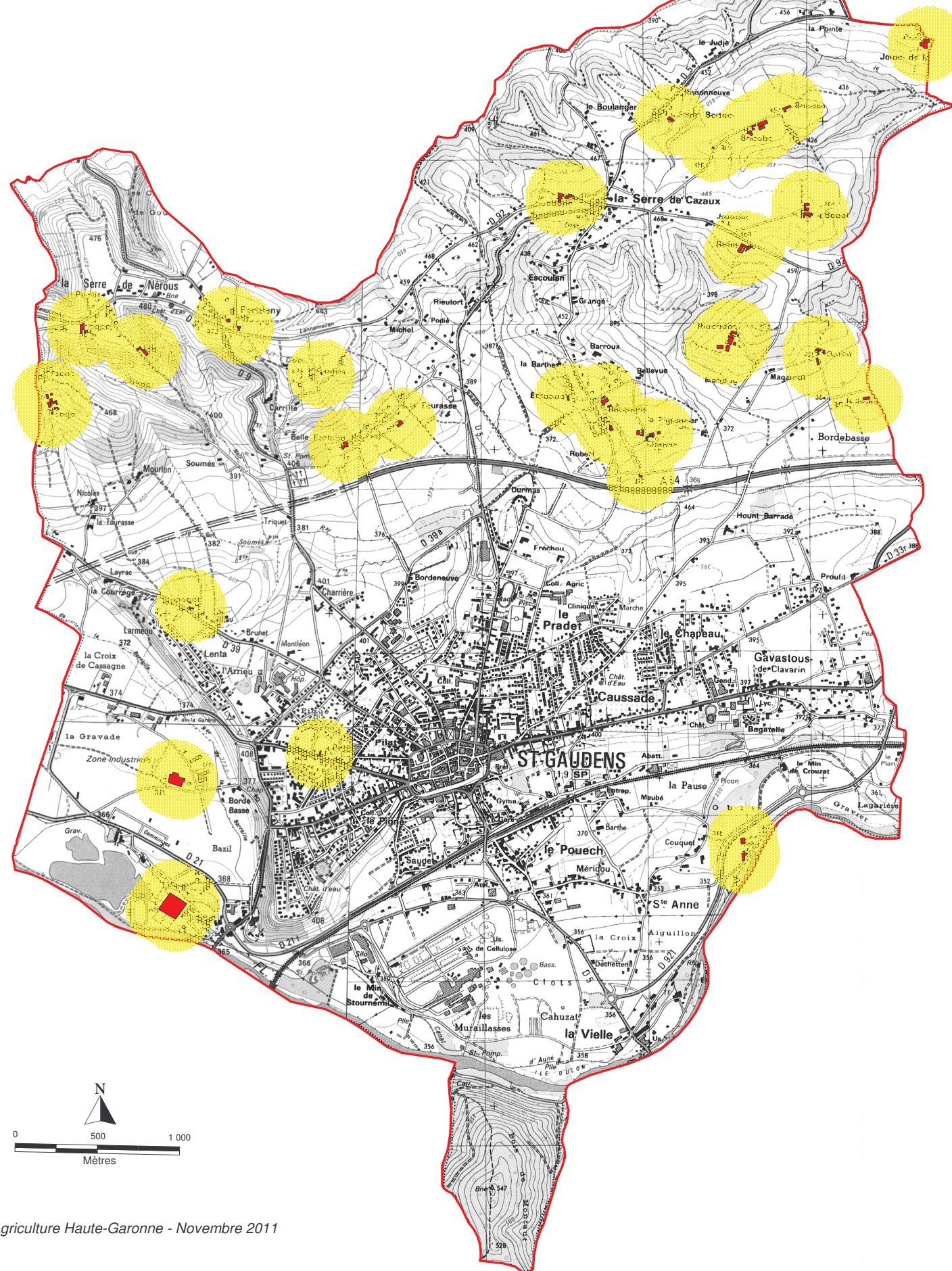





SAINT-GAUDENS

Périmètre de précaution



-  Bâtiment agricole
-  Périmètre de précaution : 200 mètres
-  Limite communale

Ces zones de 200 mètres de périmètre localisent les secteurs où la densité de bâtiments agricoles est la plus importante.

De fait, elles identifient les secteurs de la commune que les exploitations agricoles fréquentent quotidiennement et où l'activité est la plus significative.

Le périmètre de précaution n'est pas réglementaire. Il permet de prendre en compte tous les bâtiments agricoles en activité. Les exploitations doivent pouvoir se développer dans un environnement dédié.

L'identification des structures d'exploitation permet de protéger l'activité comme d'éviter des conflits de voisinage. En effet, les exploitations sont des lieux d'activités économiques qui doivent être pérennes.